

Prix d'excellence de la bonne administration

Règlement du concours

Contexte

La Médiatrice européenne a lancé le Prix d'excellence de la bonne administration biennuel en 2016 dans le but de récompenser les initiatives, les projets et tous types de travaux de l'administration de l'UE qui ont un impact positif, de façon visible et directe, sur la vie des citoyens en Europe et ailleurs. L'objectif de ce prix est de présenter ces exemples à un public plus large et de disséminer les bonnes pratiques au sein des institutions de l'UE.

Les projets seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie en juin 2023, au cours de laquelle des prix par catégorie et un prix principal seront décernés. De plus amples informations sur les projets présentés lors du dernier prix sont disponibles [ici](#).

Dépôt des candidatures

- Le Prix d'excellence de la bonne administration peut être décerné aux membres des institutions de l'Union européenne (fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels) de n'importe quelle institution, agence ou organisme de l'UE (à l'exception du bureau du Médiateur européen). Le lauréat peut être un individu, une équipe au sein d'une unité ou une unité entière.
- Le dépôt des candidatures commence le 27 octobre 2022 et se termine le 31 janvier 2023 à 18 h 00. L'objet de la candidature doit porter sur des projets développés lors de la période comprise entre janvier 2021 et décembre 2022.
- Les individus, équipes ou unités peuvent présenter leur propre candidature ou la candidature d'autres personnes faisant partie de leur institution, agence ou organisme. Les candidatures peuvent également être soumises par des organisations de la société civile, associations, entreprises, ONGs ou citoyens qui n'appartiennent pas au cadre institutionnel.
- Les candidatures doivent être déposées en utilisant ce [formulaire](#).
- Les candidatures peuvent être présentées sous différentes formes comme par exemple un texte écrit, une vidéo ou une présentation PowerPoint.
- Les candidatures doivent être envoyées par courriel à cette adresse : EOaward@ombudsman.europa.eu
- Un accusé de réception sera envoyé dès que la candidature sera réceptionnée.

Critères de sélection

D'une manière générale, les candidatures seront jugées sur leur degré d'exemplarité de bonne administration et plus particulièrement sur la culture de service et l'investissement apporté à l'amélioration de la vie des citoyens. Les candidats peuvent, par exemple, indiquer que leur projet appartient à une ou plusieurs catégories suivantes :

- Excellence dans la diversité et l'inclusion
- Excellence dans l'administration ouverte
- Excellence dans la prestation de services axés sur le citoyen



- Excellence dans les communications
- Excellence dans l'innovation

Veillez noter que votre projet pourra être affecté à une autre catégorie que celle-s que vous aurez choisie-s.

Tout projet, petit ou grand, qui vise à améliorer les relations du grand public avec l'administration de l'UE, sera pris en compte en vue d'une récompense. Un prix sera également décerné au projet le plus populaire, choisi par le public par le biais d'un vote sur notre site internet.

Évaluation

- L'évaluation s'effectuera uniquement sur la base des informations fournies dans le dossier de candidature et des critères d'attribution.
- Un comité consultatif établira une liste de présélection des meilleures candidatures.
- Les lauréats seront sélectionnés par la Médiatrice européenne.

Le prix

- Il y aura un prix principal et des prix par catégorie.
- La cérémonie de remise des prix aura lieu en juin 2023 à Bruxelles.
- Le prix n'aura pas de valeur monétaire mais il comprendra un certificat de reconnaissance d'excellence.

Données à caractère personnel et exercice des droits

Toutes les données personnelles contenues dans la candidature sont traitées conformément au Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

Vous pouvez consulter la déclaration de confidentialité [ici](#).

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M^{me} Gundi Gadesmann, cheffe de l'unité Communication.
Courriel : gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu
Tél. : +32 (0)2 284 26 09.